

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Mes démarches d'immatriculation
de véhicule

.....

Comment
reprendre, payer
et finaliser
ma demande sur
mon compte
ANTS

.....

PASSEPORT
CARTE D'IDENTITÉ
IMMATRICULATION
PERMIS DE CONDUIRE

MES DÉMARCHES
à portée de clic !



République Française
Ministère de l'Intérieur

Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest;
Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεια κυκλοφορίας;
Registration certificate; Carta di circolazione; Reģistrācijas apliecība;
Registration liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni;
Rejestracja; Rejestracja; Rejestracja; Rejestracja; Rejestracja;
Rejestracja; Rejestracja; Rejestracja; Rejestracja; Rejestracja;

Pour mener à bien ma démarche d'immatriculation sur le site de l'ANTS (<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>), je dois veiller à valider chaque étape, notamment la **reprise**, le **paiement** et la **finalisation** de ma procédure en ligne.

COMMENT FAIRE POUR REPRENDRE MA DÉMARCHE EN COURS ?

Je dois reprendre ma démarche dans les deux cas suivants :

- Quand j'ai « mis en attente » ma démarche en ligne.

J'ai commencé ma démarche, mais je n'ai pas souhaité la « finaliser ».

Pour la finaliser, je dois d'abord reprendre ma démarche en cours :

→ Dans la rubrique [mes démarches en cours], je cherche ma démarche, je sélectionne dans le menu déroulant l'action « Reprise » et je clique sur « Ok ».

- Quand ma démarche en cours a pour statut « en attente d'information ».

Ma démarche nécessite des compléments pour aboutir :

→ Dans la rubrique [mes démarches en cours], je cherche ma démarche, je sélectionne dans le menu déroulant l'action « Reprise » et je clique sur « Ok ». Je peux maintenant répondre au message de l'instructeur et joindre les justificatifs complémentaires.

- Quand ma démarche en cours a pour statut « en attente télédéclarant »

Ma demande doit être finalisée, notamment en payant si la démarche est payante.

COMMENT ÊTRE SÛR DE BIEN AVOIR RÉALISÉ MON PAIEMENT ?

Je suis arrivé à l'étape du paiement de ma démarche en ligne (page grise intitulée « Centre d'Encaissement des Certificats d'Immatriculation ») ;

- Je renseigne mes coordonnées bancaires, puis je clique sur « VALIDER » ;
- Je peux imprimer mon reçu.

COMMENT ÊTRE SÛR QUE MA DÉMARCHE EST BIEN FINALISÉE ?

Quelle que soit ma démarche, je m'assure de réaliser chaque étape de la procédure en ligne jusqu'aux onglets [Récapitulatif], puis [Finalisation] :

→ [Récapitulatif]

- Je vérifie les informations saisies et les pièces justificatives transmises dans la téléprocédure ;
- Je lis et je coche les conditions légales d'utilisation ;
- Je clique sur « VALIDER ».

→ [Finalisation]

Ma démarche est finalisée. Je lis avec attention les informations contenues dans cet onglet et je télécharge les documents disponibles (« Récapitulatif de la demande », « Certificat Provisoire d'Immatriculation »...).